

LE MUSEUM NATIONAL D'HISTOIRE NATURELLE

AVANT DE PARTIR
EN VACANCES

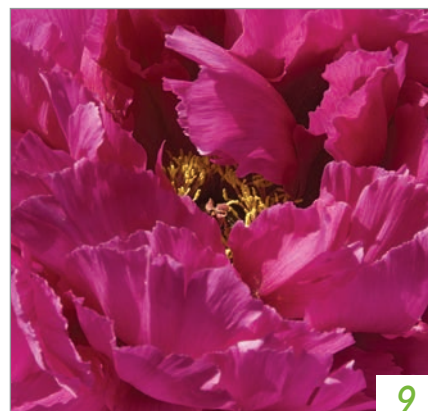


trait d'union

Sommaire



5



9

- 2 ■ Avis aux lecteurs
- 3 ■ Photo AGE - Édito
- 4 ■ Rapport d'activité, compte rendu AGE
- 5 ■ Centre Optique / Auditif de Paris
- 6 / 7 ■ Habitat
- 8 ■ Politique de santé à Paris
- 9 ■ Museum national d'Histoire naturelle
- 10 ■ Fiche pratique vacances
- 11 ■ Infos et Club
- 12 ■ Quizz cancer de la peau



10

ERRATUM

Dans la présentation de la destination du voyage proposé par le Club (Trait d'Union 119), nous avons utilisé l'intitulé qui nous avait été communiqué par notre prestataire Arts et Vie.

En fait, il fallait lire « Voyage en Israël et Territoires palestiniens ».

Cette erreur a pu indigner certains d'entre vous. Qu'ils soient assurés que nous avons pris en compte leurs remarques et qu'il ne fallait y voir aucune intention de parti pris de notre Club ni de MGEN, notre mutuelle.

AVIS AUX LECTEURS. Les articles de Trait d'Union sont publiés sous la responsabilité de leurs auteurs.

trait d'union : le magazine des adhérents de la section MGEN de Paris 182 boulevard de la Villette 75019 Paris Tél. : 3676 (règle par le code de la Mutualité 75-4407) • Directrice de la publication C. Florentin • Rédactrice en chef N. Waëz • Rédactrice en chef adjointe M. Billet • Secrétaire de rédaction B. Jabin • Conception/réalisation Jeanne Barat • Impression Est imprimerie • Routage Alliance Routage • Photos - Museum - Shutterstock - Catary - Zarya Maxim Alexandrovich - El Nariz - KreativKolors - Robert Przbysz - Tovovan - MGEN - Nadia Waëz • Reproduction des articles interdite • MGEN Mutuelle générale de l'Éducation nationale, n° 775 685 399, mutuelle soumise aux dispositions du livre II du Code de la mutualité. MGEN Action Sanitaire et Sociale, n° 441 921 913, mutuelle soumise aux dispositions du livre III du Code de la mutualité. MGEN Vie, n° 441 922 002, mutuelle soumise aux dispositions du livre II du Code de la mutualité. MGEN Filia, n° 440 363 588, mutuelle soumise aux dispositions du livre II du Code de la mutualité.



Certifié PEFC
Ce produit est issu
de forêts gérées
durablement et de
sources contrôlées.
pefc-france.org



CATHERINE FLORENTIN
présidente MGEN Paris
Paris le 21 avril 2017

édito

L' ENGAGEMENT MUTUALISTE

Le lancement par la Mutualité Française du site « Placedelasanté.fr » a laissé la parole aux Français sur les questions de santé et de protection sociale, face aux programmes des candidats à l'élection présidentielle.

Notons le succès de la conférence du 21 février 2017 au Palais Brongniart, au cours de laquelle 5 des candidats ont discuté des attentes formulées par les citoyens.

Mais, au vu de la diversité des propositions des différents candidats, les préoccupations sur la réduction des restes à charge et sur une meilleure organisation du système de santé demeurent.

Attentive à ces questions, la Mutualité française restera mobilisée toute l'année auprès des décideurs politiques et du grand public pour poursuivre le dialogue et se faire entendre.

La dynamique lancée autour de ces enjeux mobilise les mutualistes et notamment les adhérents MGEN.

MGEN est une mutuelle démocratique qui fonctionne avec des élus en Comité de section.

Un tiers du Comité de section de Paris devra être renouvelé lors d'élections qui auront lieu en 2018.

Vous pouvez dès maintenant échanger avec moi sur les missions d'un élu au Comité de section, et pourquoi pas, déposer votre candidature avant le 31 octobre 2017.

S'engager dans le mouvement mutualiste, c'est défendre et développer les valeurs de solidarité, d'indépendance, de démocratie et de responsabilité qui animent et font vivre le groupe MGEN.



MGEN

Assemblée Générale Extraordinaire 2017

 Bernard JABIN

LE MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE a lancé la nouvelle procédure de « mise en œuvre de conventions de référencement instaurant la mise en place d'un régime de protection sociale complémentaire frais de santé et prévoyance pour l'ensemble des agents des Ministères en charge de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, de la Culture et de la Communication, de la Jeunesse et des Sports, et de leurs établissements publics ». Thierry Beaudet, le Président en exercice du groupe MGEN, a donc convoqué une Assemblée Générale Extraordinaire (AGE) le 15 mars 2017 de 14h à 16h au siège national. Après la présentation de ce nouveau cahier des charges, les délégués ont donné leur accord pour la candidature de notre mutuelle aux conventions de référencement ministériel.

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2016

PRESTATIONS SPÉCIFIQUES	MONTANT	BÉNÉFICIAIRES
Naissance		
Aide à la maternité	96 960	596
COMPLÉMENTS DE REVENUS		
Allocations journalières	2 483 010	720
Allocations invalidité	917 444	257
PERTE D'AUTONOMIE		
Handicap	219 266	514
Dépendance	60 910	143
Dépendance totale	247 054	183
Perte temporaire d'autonomie	23 200	24
Aide au mutualiste aidant	10 033	28
SERVICE D'AIDE À DOMICILE		
SAD assurance	146 468	361
SAD dépendance	22 200	21
SAD action sociale	12 270	317
DÉCÈS		
Allocations décès	551 536	517
Prestations invalidité décès	5 505 676	1 197
Orphelinat	258 837	362
SOINS COUTEUX	211 315	1 445
SOLIDARITÉ		
Prêts	24 700	13
Aides exceptionnelles	49 260	82
HABITAT (AFFAIRES NOUVELLES)		
Caution acquisition	50 344 565	216
Assurance des prêts	141 578 836	584
Assurance chômage	16 379	29
DÉPENSES DE SANTÉ MGEN : 49 706 126 EUROS		
LE NOMBRE D'ADHÉRENTS : 111 619 EST EN HAUSSE DE 4,1%		

 Monique BILLET

Le Centre d'optique MGEN et...

les nouvelles règles pour
changer de lunettes ou de
lentilles **aujourd'hui**

Depuis le décret du 16 octobre 2016,
les compétences de l'opticien
ont été étendues.

 Monique **BILLET**

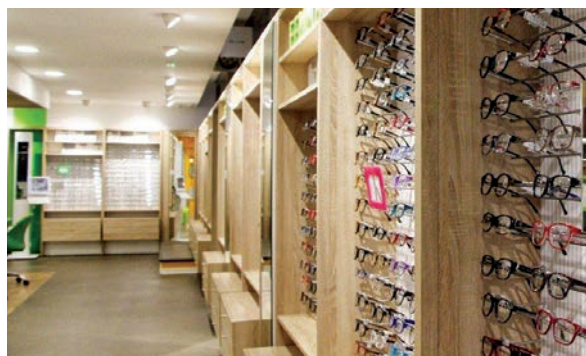
Depuis 2007, l'opticien pouvait déjà pratiquer des examens de réfraction pour adapter la correction des verres de lunettes, avec une ordonnance de moins de trois ans. Le décret élargit la durée de validité de l'ordonnance à cinq ans entre 16 et 42 ans. Elle est d'un an pour les patients de moins de 16 ans et de trois ans après 42 ans.

AUTRE NOUVEAUTÉ : le décret instaure une situation d'urgence lorsque le patient perd ses lunettes ou en cas de bris de verres. L'opticien peut alors « exceptionnellement » délivrer sans ordonnance médicale, un nouvel équipement après avoir réalisé un examen de vue (le remboursement d'une paire de lunettes reste soumis à l'existence d'une prescription médicale valide). Il est aussi autorisé à adapter la correction des lentilles de contact lors d'un renouvellement. Situé dans le quartier Montparnasse et ouvert à tous, le **Centre d'optique et d'audition de Paris** propose :

- > un large choix de montures optiques et solaires, avec plus de 1 500 modèles en exposition ;
- > des verres de fabrication française de dernière génération ;
- > des lentilles de contact et des produits d'entretien ;
- > des conseils et des services de professionnels ;
- > des devis clairs et détaillés ;
- > un tiers payant systématique et immédiat pour les adhérents MGEN ou de mutuelles conventionnées, qui garantit un reste à charge nul ou modéré ;
- > un système de garanties complet et l'entretien de l'équipement tout au long de sa durée de vie (nettoyage, changement de plaquettes, ajustement des branches...).

ET AUSSI :

- > un bilan auditif gratuit sur simple rendez-vous ;
- > des aides auditives de grandes marques à prix maîtrisés. Les personnes sourdes ou malentendantes bénéficient d'un accueil dédié avec un professionnel formé à la langue des signes.



POINT INFOS

10 place des cinq martyrs du lycée Buffon 75015
(01 53 69 64 30)

Du lundi au vendredi de 9h à 19h

Accès

train : gare Montparnasse

bus : 88/91/95

métro :

ligne 6, stations Pasteur ou Montparnasse

ligne 12, station Pasteur

ligne 13, station Gaîté ou Montparnasse

**NB : pour une consultation en ophtalmologie,
contactez le Centre médical et dentaire MGEN
(0820 01 28 28)**



Zoom sur les solutions

Au-delà de la gamme Santé Prévoyance, le groupe MGEN est soucieux de proposer à ses adhérents un panel d'offres qui viennent s'y ajouter, pour répondre à des besoins tout au long de la vie : l'assurance décès, l'assurance obsèques, la perte d'autonomie et le « logement » pour lequel une gamme de solutions, au meilleur coût, existe, pour accompagner celles et ceux qui ont, en matière d'immobilier, des projets.

 Marc VENTURA

> LE PIM-C : PRÊT INSTALLATION MGEN-CASDEN À 0%



Profitez de cette opportunité, sans intérêts, sans frais de dossier et sans coût d'assurance. Il s'agit d'un prêt de 1000 à 3000 euros sur une durée de 12 à 36 mois. Tout simplement pour pouvoir couvrir vos frais d'agence ou bien vous acquitter d'un dépôt de garantie, pour vous permettre d'engager des petits travaux, financer de l'électroménager ou bien l'aménagement de votre habitation.

> LES CONDITIONS D'ACCÈS ?

Avoir moins de 36 ans • Être membre participant MGEN • Être sociétaire CASDEN

> EN PRATIQUE ?

Composez le 3676 pour une demande de dossier d'informations gratuit.

NOS SOLUTIONS LOGEMENT :
Assurance Emprunteur - Caution
Acquisition - Assurance Chômage

L'ASSURANCE EMPRUNTEUR

Est une condition nécessaire et indispensable à l'obtention d'un prêt. Exigée par les banques, elle vise à prémunir le prêteur des risques de Décès, de Perte Totale et Irréversible d'Autonomie (PTIA) ou d'Incapacité Totale de Travail (ITT). Pour vous aider à acquérir votre bien dans les meilleures conditions, MGEN a souscrit pour ses adhérents un contrat Assurance Emprunteur Indemnitaire auprès de CNP Assurances. Important : vous pouvez adhérer au contrat Assurance Emprunteur quel que soit l'organisme bancaire auprès duquel vous réalisez votre emprunt.

VOUS ET VOTRE FAMILLE CONSERVEZ VOTRE BIEN IMMOBILIER EN CAS DE DÉCÈS, DE PTIA OU D'ITT

Lors de la souscription d'un emprunt immobilier, MGEN vous propose un contrat d'assurance de prêts couvrant les risques : Décès, Perte Totale et Irréversible

d'Autonomie, Incapacité Totale de Travail, vous permettant de conserver le bien immobilier acquis.

VOUS BÉNÉFICIEZ DE TAUX ATTRACTIFS

La cotisation est fonction de l'âge du mutualiste lors de la signature de son bulletin d'adhésion.

VOUS ÊTES ASSURÉ D'UNE PROTECTION COMPLÈTE DE VOTRE PRÊT

En cas de Décès ou de Perte Totale et Irréversible d'Autonomie, le montant du capital restant dû est versé à l'organisme bancaire. Vous êtes également couvert en cas d'Incapacité Totale de Travail. Pour adhérer au contrat Assurance Emprunteur, il vous suffit d'être mutualiste MGEN et d'avoir moins de 70 ans au jour de l'adhésion. La garantie Décès de l'Assurance Emprunteur cesse au 76^e anniversaire de l'adhérent. MGEN peut également vous proposer l'Assurance Emprunteur Forfaitaire pour une couverture renforcée.

CAUTION ACQUISITION

Vous souhaitez acquérir un bien immobilier ou faire des travaux dans votre résidence principale ou secondaire, mais vous avez besoin d'une caution ? Pour bénéficier de la Caution Acquisition, vous devez emprunter dans l'une des 5 banques partenaires MGEN : La Banque Postale, Caisse d'Épargne, BNP Paribas Personal Finance (ex. UCB), Casden Banque Populaire, Crédit Mutuel Enseignant.

VOUS ÊTES GARANTI JUSQU'À 1 000 000 €

Vous bénéficiez d'une garantie de caution permettant de couvrir la totalité de votre prêt, dans la limite d'un montant maximum fixé à 1 000 000 €.

VOUS PROFITEZ DE TAUX ATTRACTIFS

Vous bénéficiez de tarifs attrayants, avec des frais de dossier très réduits.

logement



ASSURANCE CHÔMAGE

Dans un contexte économique et social fluctuant, vous souhaitez mettre votre foyer financièrement à l'abri, au cas où l'un des conjoints perdrait son emploi. C'est pourquoi MGEN vous propose aussi le contrat Assurance Chômage souscrit auprès de CNP Caution. Facultative, elle est recommandée pour les non fonctionnaires (emprunteur ou co-emprunteur).

VOUS SOUSCRIVEZ FACILEMENT

Pour bénéficier de l'Assurance Chômage, vous devez être adhérent au contrat d'Assurance Emprunteur MGEN-CNP et être titulaire d'un contrat de travail à durée indéterminée ou être maître auxiliaire depuis plus d'un an. La garantie Assurance Chômage prend fin à votre 65^e anniversaire.

VOUS POUVEZ COMPTER SUR UNE PRISE EN CHARGE SOLIDE

Prise en charge jusqu'à 80% du montant de vos échéances de prêt dans la limite de 1 500 € par mois et ce pendant 12 mois pour une même période de chômage. La durée de versement des prestations est limitée à 36 mois au total pendant la durée du contrat.

VOUS COTISEZ EN TOUTE TRANSPARENCE

La cotisation annuelle est égale à 2,61% du montant mensuel choisi multiplié par 12 (tarif valable au 01/07/2016).

IZIGLOO

LES SOLUTIONS QUI FONT DU BIEN À L'HABITAT ET À CEUX QUI Y VIVENT

Izigloo, des services 100% utiles pour votre habitat, un précieux soutien pour gagner du temps et réduire vos coûts ! MGEN lance un service gratuit destiné à la santé de votre logement (1), en partenariat avec EP (Energie Perspective), une jeune entreprise très innovante dans les services de l'habitat.

Que vous soyez locataire ou propriétaire, **Izigloo** vous permet de bénéficier d'un diagnostic énergétique en ligne, d'être mis en contact avec des artisans certifiés et qualifiés proches de chez vous, de gérer avec un conseiller le lancement de travaux de rénovation...

Vous pouvez également créer un Passeport Habitat. Véritable carnet de santé de votre logement, cette mémoire numérique 100% sécurisée consigne toutes les données techniques et informations essentielles concernant votre habitat : factures énergétiques, devis et factures liés aux travaux, assurances, titres de propriété, etc.

(1) Hors coût de connexion à internet. Accès sous réserve d'acceptation des conditions générales d'utilisation du site.



POINT INFOS - Bon à savoir en matière de législation :

FOCUS sur la Loi LAGARDE

Depuis septembre 2010, la Loi LAGARDE autorise les consommateurs à souscrire une assurance emprunteur auprès d'un établissement autre que la banque émettrice du prêt. La banque ne peut pas refuser l'assurance à condition que celle-ci comprenne au moins des garanties équivalentes à celles de son contrat collectif. De plus, elle a l'interdiction d'augmenter les taux proposés si l'emprunteur choisit de souscrire ailleurs l'assurance de son crédit. Grâce à cette loi, le souscripteur peut mettre les banques en concurrence pour choisir l'offre qui lui correspond le mieux et faire des économies.

FOCUS sur la Loi HAMON

En juin 2014, la loi HAMON, également appelée loi sur la consommation, autorise l'emprunteur à changer d'assurance la première année suivant la signature de l'offre de prêt sans subir de frais ou de pénalités. Cette mesure permet de donner à tout un chacun un délai de réflexion afin qu'il puisse changer d'assurance s'il en trouve une qui correspond plus à ses attentes. Au-delà, il peut résilier annuellement son contrat si la banque l'y autorise. La loi HAMON concerne les contrats d'assurance et d'offres de prêts souscrits après le 26 juillet 2014. Seuls un tiers des emprunteurs mettent les banques en concurrence au moment de choisir leur assurance de

prêt. Pourtant, souscrire une assurance en délégation permet d'économiser une partie importante du coût du crédit et de bénéficier de garanties adaptées.

FOCUS sur la Loi SAPIN 2

La loi permet une résiliation annuelle des contrats d'assurance emprunteur. Ce changement s'appliquera dans un premier temps aux contrats signés à compter du 1^{er} mars 2017. Puis, à compter du 1^{er} janvier 2018, elle sera aussi applicable à tous les contrats d'assurance en cours d'exécution.

Conseil Territorial de Santé de Paris

“ LA SANTÉ EST UN ÉTAT DE COMPLET
BIEN-ÊTRE PHYSIQUE, MENTAL ET SOCIAL ET
NE CONSISTE PAS SEULEMENT EN UNE ABSENCE
DE MALADIE OU D'INFIRMITÉ ”

Préambule à la Constitution de l'Organisation mondiale de la Santé,
adopté par la Conférence internationale sur la Santé, et signé à New-York le 22 juillet 1946
par les représentants de 61 États.

 Monique **BILLET** - Bernard **Jabin**

INSCRITE dans la continuité de la Stratégie Nationale de Santé (SNS), la loi de modernisation de notre système de santé du 26 janvier 2016 renforce l'organisation régionale de la politique de santé définie par la Loi « Hôpital Patient Santé Territoire », dite loi HPST, (promulguée le 21 juillet 2009), en adoptant une nouvelle version du Projet Régional de Santé (PRS) et en organisant les soins sur de nouveaux territoires avec de nouvelles instances.

Le PRS fixe les objectifs pluriannuels de l'agence régionale de santé (ARS) et les mesures pour les atteindre. Il contient un Cadre d'Orientation Stratégique (COS) établi pour 10 ans, un Schéma Régional de Santé (SRS) prévu pour 5 ans, fusionnant les schémas médicosociaux, de prévention, d'organisation des soins et un Programme Régional d'Accès à la Prévention et aux Soins des personnes les plus démunies.

Conformément à la loi, depuis le 30 décembre 2016, le Conseil Territorial de Santé (CTS) a remplacé la conférence de territoire. Pour Paris, le CTS se compose de 50 membres pour un mandat de 5 ans ; il a élu au sein du Bureau la personne qualifiée proposée par la Délégation Départementale de Paris de la Mutualité francilienne et agréée par l'ARS qui représentera l'ensemble des mutualistes parisiens : Bernard Jabin, vice-président de la section MGEN de Paris. Dans chaque territoire de démocratie sanitaire, le CTS veille à conserver la spécificité des dispositifs et des démarches locales de santé fondées sur la participation des habitants, notamment ceux en situation de pauvreté ou de précarité. Il contribue à l'élaboration, à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation du PRS, en particulier pour organiser les parcours de santé.



Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie

 Bernard **JABIN**

Consécutivement à la loi n° 2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement (voir TU N° 116), comme dans chaque département, la Ville de Paris a instauré une Conférence des Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie des Personnes Âgées (CFPPAPA). Dominique Versini, maire-adjointe à la Mairie de Paris, assure la présidence de la CFPPAPA. La CFPPAPA a pour mission d'établir un diagnostic des besoins, de recenser les initiatives locales et de définir un programme coordonné de financement des actions individuelles et collectives de prévention. Afin d'élargir l'offre d'actions de prévention innovantes à destination des personnes âgées de 60 ans ou plus sur l'ensemble du territoire parisien, lors d'une réunion, le 25 novembre 2016, la CFPPAPA a décidé de lancer un appel à candidatures sur le département de Paris. Sur 147 projets examinés : 69% accordés, 26% refusés, 5% différés.

POINT INFOS

LE PROGRAMME COORDONNÉ DE LA CFPPAPA S'ARTICULE AUTOUR DE CINQ AXES :

Axe 1 : accompagner les moments de transition et porter une attention particulière aux moments de rupture.

Axe 2 : préserver sa santé à tout âge.

Axe 3 : prendre en compte les fragilités sociales

Axe 4 : mieux répondre aux besoins des aidants

Axe 5 : encourager le développement et la connaissance des dispositifs existants et favoriser les dispositifs innovants.

Le Muséum national d'histoire naturelle

Créé par un décret de la Convention du 10 juin 1793, le Muséum est un établissement français de recherche et de diffusion de la culture scientifique naturaliste. C'est l'un des premiers établissements mondiaux de ce type, qui regroupe 12 sites en France.

 Nadia WAËZ

À Paris, dépendent de cette structure : le Jardin des Plantes (avec la Grande Galerie de l'Évolution et la Galerie des Enfants, la Galerie de Minéralogie et de Géologie, les Galeries de Paléontologie et d'Anatomie comparée, le Cabinet d'Histoire, la Galerie de Botanique, les Grandes Serres et la Ménagerie, le zoo du Jardin des Plantes), le Musée de l'Homme et le Parc zoologique.

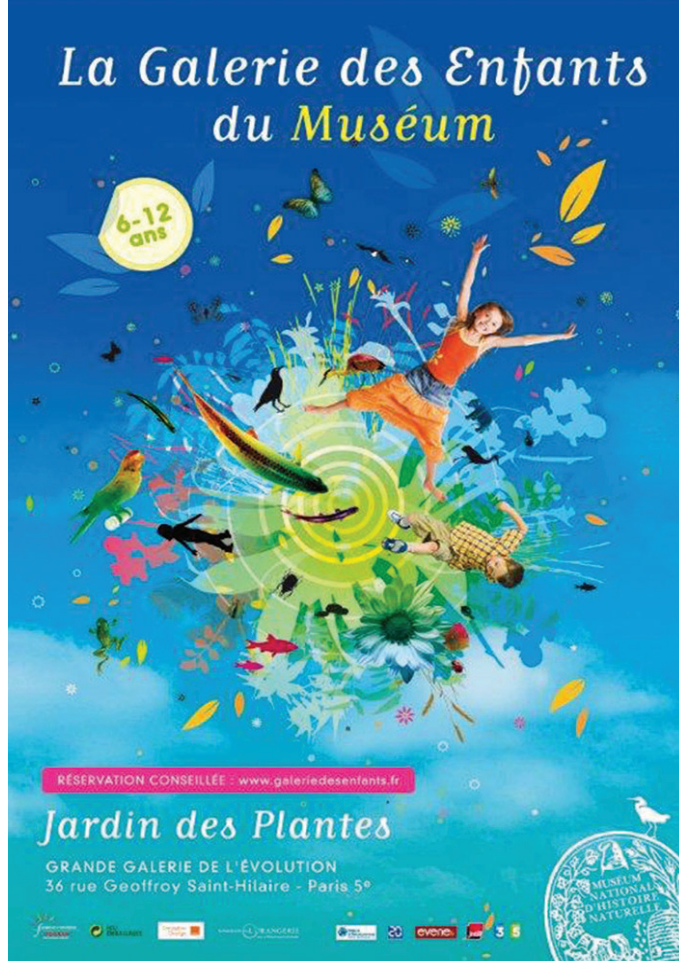
En Ile de France : l'Arboretum de Chèvreloup (78) et le Centre d'écologie générale de Brunoy (91).

En région : le Jardin botanique et exotique de Menton (06), le Musée de l'Abri Pataud (24), le Marinarium de Concarneau (29), le Cresco sur les systèmes côtiers (31), la Réserve zoologique de la Haute-Touche (36), le Jardin alpin la Jaïsina (74) et le Harmas Jean-Henri Fabre (84).

Cinq missions fondatrices orientent l'ensemble des activités du Muséum :...

- la recherche appliquée et fondamentale ;
- la gestion et la conservation des collections ;
- l'enseignement et la pédagogie ;
- la diffusion des connaissances ;
- l'expertise.

...Et avec un seul objectif : rendre la connaissance de la nature toujours plus accessible au plus grand nombre.



> Située dans le Jardin des Plantes au cœur du 5^e arrondissement, la Grande Galerie de l'Évolution a rouvert en 1994, après 60 ans de fermeture au public. Elle a accueilli 13 millions de visiteurs. Elle met en scène des milliers de spécimens d'animaux. Plus vrais que nature, ils racontent une étonnante histoire : de la diversité des milieux marins et terrestres à leur évolution, une histoire en trois actes, jouée dans un décor grandiose. Les invités auront le plaisir de découvrir le plus grand mammifère marin « le Rorqual bleu » de 150 tonnes et de 30 mètres de long, aux côtés du plus petit mammifère « Pachyure étrusque », petite musaraigne de 1,5 gramme !

> Installé dans le Palais de Chaillot au Trocadéro, le musée de l'Homme est un musée-laboratoire qui présente l'homme dans sa dimension anthropologique, sociale et historique ; dans la salle des trésors, on peut voir, entre autres, le mammoth de la Madeleine, gravé il y a plus de 12 000 ans. Musée interactif : on peut serrer la main à un chimpanzé, un homme de Néandertal ou un homo sapiens.

> Dans le 12^e arrondissement, près du bois de Vincennes, le parc zoologique, avec son célèbre rocher, nous entraîne dans l'univers protégé des animaux. Le zoo abrite des espèces emblématiques (girafes, loups...), des espèces moins connues (gloutons, lamantins), des espèces menacées (manchots de Humboldt, propitèques couronnés...), ou encore des espèces impliquées dans des programmes internationaux de conservation (lémuriens, rhinocéros blancs).

Il est aussi possible de parrainer des animaux, tels Adeline la girafe d'Afrique de l'Ouest, Aramis le jaguar ou Efatra le propitèque couronné.

POINT INFOS

Depuis le 31 mars, première exposition temporaire au Musée de l'Homme : « Nous et les autres - des préjugés au racisme »

L'ACTUALITÉ DU MUSEUM www.mnhn.fr



Vacances riment avec... prudence

“VOUS VOYAGEZ À L'ÉTRANGER CET ÉTÉ ?
PENSEZ À VOTRE COUVERTURE SANTÉ !”

✍️ > Pascal PONS

> SI VOUS VOYAGEZ EN EUROPE,

Pensez à commander la Carte Européenne d'Assurance Maladie (CEAM); elle est utilisée en cas de séjour temporaire sur le territoire d'un État européen autre que la France (pays de l'Union Européenne ainsi que la Suisse, la Norvège et le Liechtenstein).

Pensez à commander votre carte à l'avance sur mgen.fr, espace personnel ou dans nos agences. Si la carte ne peut être délivrée avant votre départ (car demandée trop tardivement), un certificat provisoire de remplacement valable 3 mois vous sera remis. La CEAM est individuelle, nominative, gratuite et valable 2 ans. Chaque personne de la famille doit avoir sa propre carte, y compris vos enfants de moins de 16 ans. La CEAM vous permettra de bénéficier de soins dispensés selon les modalités du pays où vous séjournerez. Vous pourrez présenter factures et justificatifs de paiement à votre caisse d'affiliation à votre retour en France.

> VOUS VOYAGEZ HORS D'EUROPE ?

Vérifiez votre couverture d'assurance. Lors d'un séjour hors d'Europe, vous devez impérativement être couvert par une assurance soins et rapatriement. Si vous êtes sociétaire de la

MAIF, vous bénéficiez automatiquement des services d'IMA (Inter Mutuelles Assistance) qui répondent 7j/7 et 24h/24 en cas de problème médical ou autre. Par ailleurs, vous disposez normalement d'une assistance de même type si vous êtes titulaire d'une carte bancaire. **Pensez à** vous munir lors de votre séjour des numéros d'appel d'assistance IMA ou carte bancaire.

Pour IMA : 0800 875 875 depuis la France et
+ 33 5 49 77 47 78 depuis l'étranger.

> VOUS VOYAGEZ SOUS LES TROPIQUES ?

Pensez à votre santé. Avant tout voyage en zone tropicale, vérifiez sur les sites officiels du ministère des Affaires étrangères si vous devez vous faire vacciner ou non contre la fièvre jaune. Vous devrez alors vous rendre dans un centre hospitalier afin de recevoir votre carnet officiel à présenter avec votre passeport. En ce qui concerne les autres vaccinations, il est très recommandé d'être à jour dans les vaccins obligatoires en France (tétanos, poliomyélite...) et d'être vacciné contre les hépatites A et B. Pour toutes les destinations tropicales, emportez une trousse de pharmacie avec des anti-douleurs et des anti-diarrhéiques de base. Il faudra également prévoir, selon les zones visitées, un traitement antipaludéen (voir avec votre médecin traitant).

EN TOUT ÉTAT DE CAUSE,

Soyez vigilants sur la prévention : munissez-vous de répulsifs anti-moustiques puissants. Les insectes peuvent transmettre aussi bien le paludisme que le virus zika, la dengue, le chikungunya ou la trypanosomiase.

Soyez vigilants aussi sur la nourriture et la boisson : pas d'eau du robinet, pas de crudités ou fruits non épluchés, privilégiez les boissons chaudes, les sodas, les boissons fermentées type bières, fuyez les glaçons ajoutés, les viandes crues ou saignantes. Pensez enfin à vous munir d'une crème solaire écran total et à porter des vêtements et chapeaux couvrants, le soleil étant très agressif sous les tropiques.

nouveau



> MGEN A MIS EN PLACE AVEC IMA

(Inter Mutuelles Assistance) une Assurance Voyage qui prend en charge de manière plus étendue le remboursement des frais médicaux engagés pendant un séjour à l'étranger ainsi que le rapatriement et une assurance annulation voyage. Deux niveaux de couverture sont proposés : HORIZON ET ZÉNITH, à partir de 18 €. Plus de renseignements sur mgenvoyage.fr (tarifs personnalisés)

> MGEN ET VOUS

Votre nouveau forum de discussion.

Pour partager, échanger, s'entraider, poser des questions. Rendez-vous sur mgen.fr rubrique « forum » ou mgenetvous.mgen.fr dans votre navigateur internet

> MMMieux

La plate-forme de prévention santé et bien-être est désormais sur Facebook et Twitter.

> AVEC MGEN IB

Le groupe MGEN couvre les expatriés.

MGEN IB, alias MGEN International Benefits (benefit = avantage et prestation), a été créée pour les expatriés du monde entier (sauf dans les pays sous embargo de l'ONU). Cette filiale, 100% MGEN, propose des solutions en santé, prévoyance et assistance.

i RAPPEL

La section de Paris met à disposition de ses adhérents 5 espaces d'accueil : lundi, mardi, mercredi, vendredi de 9h30 à 18h • jeudi de 10h30 à 18h (Pendant les vacances scolaires, fermeture à 17h30)

1. 6 rue Le Goff 75005 (RER Luxembourg)
2. 76 rue St Lazare 75009 (métro St Lazare ou Trinité)
3. 16 bd Voltaire 75011 (métro République ou Oberkampf)
4. 26 rue des Frigos 75013 (métro Bibliothèque F. Mitterrand)
5. 178 bis rue de Vaugirard 75015 (métro Pasteur ou Volontaires)
Accueil téléphonique : 3676 (gratuit, hors coût opérateur)



> AVEC L'APPLI VOCAL'IZ

MGEN vous offre un coach vocal à domicile.

En téléchargeant cette appli gratuite, chacun pourra découvrir des conseils adaptés à sa voix, des vidéos, des exercices pratiques et ainsi, préserver ses cordes vocales en seulement quelques minutes par jour.

> FAUX COURRIELS : ATTENTION !

Certains semblent provenir de MGEN ou de l'Assurance maladie. En aucun cas, vous ne devez y répondre, ce sont des tentatives d'escroquerie. Consultez le portail gouvernemental de la sécurité informatique : economie.gouv.fr/dgccrf/Vie-pratique/Fiches-pratiques/Phishing-filoutage

> RETRAITÉS, FUTURS RETRAITÉS

Le Club des retraités de la MGEN, un club pour satisfaire votre désir d'activités, de rencontres.

Plus de 1000 participants, 45 activités dans des domaines variés : sport, art, langues, culture, informatique, promenades, etc..

Venez nous rencontrer du lundi au vendredi, nos bénévoles vous accueillent et vous informent sur notre Club. La mission sociale du Club MGEN : entraide et lutte contre l'isolement.

Les inscriptions ou réinscriptions débiteront le lundi 25 septembre 2017, et le club sera ouvert de 9h30 à 12h et de 13h30 à 16h30.

N'hésitez pas, rejoignez-nous

CLUB DES RETRAITÉS

MGEN PARIS

182, bd de la Villette 75019

Métro : Jaurès

Téléphone : 01 44 52 75 92

www.clubmgenretraites.paris



QUIZZ

Le cancer *de la peau*



Nadia WAËZ

- 1 ■ **Les principaux cancers de la peau sont :**
A - les carcinomes
B - les mélanomes
C - les fibromes
- 2 ■ **Selon l'Institut National du Cancer, le nombre de nouveaux cas de cancers de la peau augmente chaque année :**
A - de 10 000 à 15 000 nouveaux cas par an
B - de 50 000 à 70 000
C - de 80 000 à 100 000
- 3 ■ **On constate le doublement du nombre de cas de mélanomes :**
A - tous les 50 ans
B - tous les 20 ans
C - tous les 10 ans
- 4 ■ **Les facteurs de risques sont multiples, par exemple :**
A - faire ou avoir fait des UVA artificiels en cabine
B - avoir pris des coups de soleil pendant l'enfance et l'adolescence
C - s'exposer régulièrement au soleil
- 5 ■ **Dans le doute, « un grain de beauté » qui change d'aspect, saigne, s'étend ou dont la couleur se modifie, doit conduire à consulter un médecin. Pour cela, aidez-vous de la règle ABCDE...**
A - A comme Asymétrique ou comme Asymptomatique ?
B - B comme Bords réguliers ou comme Bords irréguliers ?
C - C comme Couleurs diverses ou comme Couleur chocolat ?
D - D comme Dououreux ou comme Diamètre plus grand que 5 mm ?
E - E comme Evolution dans le temps ou comme Ecorché ?
- 6 ■ **La meilleure des protections solaires est :**
A - une crème solaire « écran total »
B - un parasol
C - des vêtements
- 7 ■ **Il faut renouveler l'application de crème solaire d'indice haute protection :**
A - toutes les 3 heures
B - toutes les 2 heures
C - après chaque baignade ou en cas de transpiration abondante ou après s'être essuyé
- 8 ■ **Un enfant ne peut être exposé au soleil qu'à partir de :**
A - 6 mois
B - 1 an
C - 3 ans
- 9 ■ **Parmi les affirmations suivantes sur les risques solaires, quelles sont les fausses ?**
A - le soleil est plus dangereux si l'on est sur une plage, sur l'eau ou en montagne
B - les nuages forment une barrière pour la plupart des rayons UV
C - Les séances d'UV et les autobronzants permettent de préparer la peau avant les vacances
- 10 ■ **Les moments d'exposition solaire les plus dangereux sont :**
A - de 11 heures à 16 heures
B - de mai à août
C - de 12 heures à 13 heures en juillet et en août.

1 - a et b : Les carcinomes sont les plus fréquents mais dans la majorité des cas, ils sont guérissables s'ils sont traités à temps. Les mélanomes sont bien plus graves, ces tumeurs malignes peuvent induire des métastases. 2 - c 3 - c 4 - a, b et c : on peut ajouter une peau claire et une tendance aux coups de soleil, avoir plus de 50 grains de beauté, des antécédents familiaux de cancer de la peau, avoir subi une transplantation d'organes. 5 - a Asymétrique - b Bords irréguliers - c Couleurs diverses - d Diamètre plus grand que 5 mm - e Evolution dans le temps. Il faut également faire attention à un toucher rugueux, à des squames ou à des croûtes. 6 - c : avec sur les yeux, des lunettes enveloppantes catégorie CE 3 ou 4, sur la tête, un chapeau avec un large bord et sur le corps, pas de vêtements transparents. 7 - b et c : attention, l'utilisation de la crème ne doit pas conduire à augmenter la durée d'exposition au soleil. 8 - c : mais en évitant les heures où les rayons sont les plus intenses, avec une crème solaire adaptée, un tee-shirt, un chapeau et des lunettes filtrantes. Nous n'oublions pas qu'une exposition excessive au soleil pendant l'enfance est la principale cause de mélanome à l'âge adulte. 9 - b et c 10 - a et b.